



AFRICAN WILDLIFE FOUNDATION®

www.awf.org



Conservation de la terre et de l'habitat

La perte de l'habitat est la plus importante menace pour la faune africaine. Les espèces africaines ont besoin d'espaces ouverts pour vivre, bouger, se développer et se reproduire. Cela s'applique particulièrement aux éléphants, aux lions et autres espèces uniques au continent qui parcourent de grandes distances. Pour sauver la faune, il faut sauver la terre. C'est dans cet esprit que African Wildlife Foundation (AWF) travaille avec les dépositaires d'enjeux à la conservation de la terre, et met en œuvre une stratégie de conservation à grande échelle dans tous les « African Heartlands » ou Heartlands de l'Afrique.



Qu'est-ce qu'un Heartland de l'Afrique

Beaucoup plus vaste que n'importe quel parc ou réserve, un Heartland africain regroupe les parcs nationaux, villages locaux, et terres publiques et privées en une grande région de conservation cohérente. Pour mériter le titre de Heartland, la région doit non seulement abriter des populations et des habitats de faune importants, mais aussi démontrer le potentiel pour assurer la survie de ces populations à long terme. De plus, la région doit être en mesure de tirer profit des activités basées sur les ressources naturelles afin de contribuer à la prospérité des citoyens locaux. AWF a identifié huit Heartlands dans le centre, l'est et le sud de l'Afrique.

Conservation de la terre et de l'habitat au travail

La nécessité de la conservation à grande échelle a inspiré la création du programme Heartlands de l'Afrique de AWF. En collaboration avec les gouvernements, les villages locaux, les intérêts privés et les parcs nationaux, AWF utilise diverses méthodes pour intéresser le public, la communauté et les terres privées à la conservation. La liste des méthodes comprend le soutien des zones protégées, la planification de l'utilisation de la terre, et la création de fiducies privées. Ces initiatives contribuent à sécuriser les corridors de déplacement de la faune, les liens des habitats, les refuges lors de la saison sèche, et les zones de dispersion qui sont essentiels à la conservation de la faune et de leurs habitats clés.

Dans certains cas, AWF signe des ententes avec des propriétaires de terres afin d'assurer la gestion soutenue de certains coins de la terre. Dans d'autres cas, elle aide les propriétaires de terres à créer des fiducies foncières pour assurer la conservation soutenue de la terre. AWF travaille également de concert avec les parcs nationaux et autres zones protégées à la planification, la gestion, la surveillance du respect des lois, et la collaboration transfrontalière autour des grands parcs. Parmi les activités organisées, mentionnons l'élaboration de plans de gestion générale, la construction de logements pour le personnel et d'équipement nautique, et l'amélioration des services aux visiteurs.





AFRICAN WILDLIFE FOUNDATION®

Voici quelques exemples de projets fructueux menés par AWF dans le cadre de la conservation de la terre et de l'habitat:

■ **Fiducie de conservation des terres du Kenya, Kenya**

En 2005, la première fiducie nationale de l'histoire du Kenya (Fiducie de conservation des terres du Kenya, KLCT), fut incorporée. Détenue par des communautés locales du Kenya et gérée par AWF, la KLCT agit comme intervenant au sein du marché privé, offrant ainsi des incitatifs économiques et concluant des accords favorisant une utilisation respectueuse de la conservation des terres privées. Grâce à la KLCT, les communautés peuvent négocier des servitudes pour la faune sur les terres privées, dédommager les propriétaires de terres pour les occasions dont ils profitent, et simplement acheter la terre. Suite à la création de cette fiducie, une entité dédiée à cent pour cent à la conservation existe maintenant au Kenya, et jouit de tous les droits d'un propriétaire privé. La KLCT poursuivra ses activités de conservation des zones critiques telles que les chemins de migration et les zones de dispersion de la faune, les forêts importantes, les zones humides et les systèmes marins fragiles.



■ **Réserve naturelle de la communauté Cubo, Mozambique**

Dans le Heartland Limpopo, AWF a aidé la communauté Cubo à faire l'acquisition des droits sur une réserve naturelle communautaire de 12 000 hectares (29 652 acres), qui constitue le premier projet du genre en Mozambique. Grâce à AWF, une Association de propriété commune fut mise sur pied et enregistrée officiellement afin de gérer la terre et de représenter les intérêts de la communauté lors de partenariats futurs impliquant le secteur public, le secteur privé et la communauté. AWF appuie maintenant davantage la communauté afin d'assurer la conservation soutenue de la réserve et la gestion de l'entreprise. La communauté a soumis une demande d'acquisition de 41 000 hectares supplémentaires pour agrandir la réserve et la rendre plus rentable écologiquement en tant que zone communautaire protégée.



■ **Ranch Manyara, Tanzanie**

Le Ranch Manyara est situé dans le corridor Kwakuchinja, une zone clé de dispersion de la faune entre les parcs nationaux Tarangire et Lac Manyara en Tanzanie. Lorsque le ranch fut mis en vente dans le cadre d'une initiative de privatisation du gouvernement, AWF contribua à la création de la Fiducie de conservation des terres en Tanzanie afin d'assurer la conservation du Ranch Manyara, hausser la production de bétail, et favoriser le tourisme. Au cours des deux dernières années, AWF a recueilli et investi plus de 2 millions \$ dans la réhabilitation du ranch. Durant cette période, la végétation et la sécurité du ranch se sont grandement améliorées, et la faune s'est accrue. La direction du ranch a reconstruit des barrages et la valeur du bétail a augmenté. La Fiducie reconstruit l'école primaire du Ranch Manyara sur un nouvel emplacement en périphérie du ranch. Un nouvel investissement dans le tourisme permettra de créer des emplois, d'assurer le partage des revenus locaux et de percevoir des taxes. Le ranch joue maintenant un rôle primordial dans la conservation de l'important écosystème Tarangire-Manyara.



■ **Fiducie foncière communautaire, Zambie**

Lorsque AWF a commencé à travailler avec les communautés de la Zambie, il était difficile d'élaborer des stratégies de développement d'entreprise et de conservation, car les communautés craignaient perdre leurs terres aux mains du gouvernement si elles signaient des baux avec le secteur privé. Pour régler le problème, AWF a aidé cinq chiefdoms zambiens à créer des fiducies foncières communautaires afin de protéger leur terre et d'assurer la propriété communautaire à long terme de celle-ci. AWF travaille avec ses fiducies dans le but de conserver près d'un million d'hectares et ainsi protéger les zones de dispersion et les corridors de migration cruciaux, et conserver les zones importantes autour de la rivière Zambezi. AWF soutient également les fiducies en créant des partenariats avec le secteur privé pour développer le tourisme, ce qui favorisera les communautés.

Siège de social de AWF (Nairobi, Kenya)

Britak Centre
Mara Ragati Road
P.O. Box 48177, 00100
NAIROBI, KENYA
Tel: +254 20 2710367
Fax: +254 20 2710372
africanwildlife@awfke.org

www.awf.org

Centre de Washington D.C. (E.-U.)

1400 Sixteenth Street, NW
Suite 120
WASHINGTON, D.C. 20036,
U.S.A.
Tel: +1 202 939 3333
Toll free: +1 888 494 5354
africanwildlife@awf.org

Photo Credits: Carolo Kleberg, Craig R. Sholley,
Art Wolfe et Paul Thompson